



MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CITÉ  
DES  
ARTS  
DANSE MUSIQUE THÉÂTRE



# Mémento sur le handicap à l'attention des usagers

Montpellier  
capitale  
européenne  
de la Culture  
2025



# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

**La Cité des Arts propose un enseignement de la musique de la danse et du théâtre accessible à tous**

### **Trouble des apprentissages**

Le conservatoire propose un enseignement adapté pour répondre aux besoins des élèves confrontés aux troubles de l'apprentissage



### **Situations de handicap**



Pour des élèves présentant une déficience sensorielle mentale ou motrice

### **Un parcours adapté**



Possibilité de pratiquer la musique la danse et le théâtre  
Une rencontre individualisée pour l'inscription est nécessaire

✉ : [v.vine@montpellier3m.fr](mailto:v.vine@montpellier3m.fr)

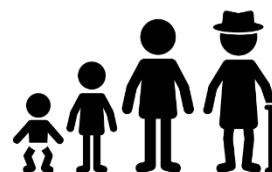
## Des locaux adaptés



Une salle multi-sensorielle est accessible pour les enfants présentant un trouble du spectre autistique

## La Cité des Arts accueille

Les enfants à partir de 5 ans et les adultes



### Contact :

Cité des Arts - Danse, Musique, Théâtre,

Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole

13, avenue du Professeur Grasset

**34090 MONTPELLIER**

 : 04 99 54 77 77

 : [scolarite.crr@montpellier3m.fr](mailto:scolarite.crr@montpellier3m.fr)

**Le site internet :** <https://conservatoire.montpellier3m.fr/>

**Tramway ligne 1 :** Boutonnet / Cité des Arts



© Logo européen facile à lire: Inclusion Europe.  
Plus d'informations sur [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/)





## Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. ....



Ce service sera accessible le : ..... ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



2. ....



Ce service sera accessible le : ..... ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



3. ....



Ce service sera accessible le : ..... ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐

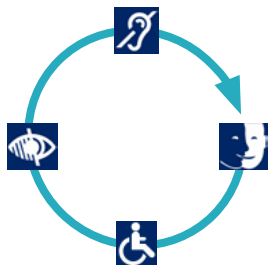


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



# Accessibilité de l'établissement



## Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ oui

☐ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☐ oui

☐ non



## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☐ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☐ oui ☐ non



Contact : .....



## Consultation du registre public d'accessibilité :



☐ à l'accueil



☐ sur le site internet

N° SIRET : .....

Adresse : .....

**Conservatoire à Rayonnement Régional  
de Montpellier Méditerranée Métropole**

|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adresse</b>                                                                                                    | Cité des Arts - Danse, Musique, Théâtre,<br>13, avenue du Professeur Grasset<br>34090 Montpellier                                                                             |
| <b>Tramway</b>                                                                                                    | Ligne 1 : Boutonnet / Cité des Arts                                                                                                                                           |
| <b>Extérieur</b>                                                                                                  | Nombre de place de parking : 2 sur la voie publique<br>Circulation sans obstacle OUI<br>Cheminement signalé du parking à l'entrée : OUI<br>Entrée principale accessible : OUI |
| <b>Intérieur</b>                                                                                                  | Accès de plein pied : OUI jusqu'à l'accueil<br>Nombre de sanitaires adapté PMR : OUI chaque étage                                                                             |
| <br><b>Malentendant</b>        | Boucle magnétique : NON<br>Système d'alarme lumineuse : NON<br>Lieu accessibles : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                 |
| <br><b>Troubles psychiques</b> | Signalétique adaptée : OUI<br>Lieux accessible : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                                                  |
| <br><b>Handicap moteur</b>     | Présence d'un ascenseur : OUI<br>Lieux accessible : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                                               |
| <br><b>Malvoyant</b>           | Plan du lieu en relief : NON<br>Système de guidage : OUI jusqu'à l'entrée<br>Lieux accessibles : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                  |



**Auditorium Varèse - la Cité des Arts  
de Montpellier Méditerranée Métropole**

|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adresse</b>                                                                                             | Cité des Arts - Danse, Musique, Théâtre,<br>13, avenue du Professeur Grasset<br>34090 Montpellier                                                                               |
| <b>Tramway</b>                                                                                             | Ligne 1 : Boutonnet / Cité des Arts                                                                                                                                             |
| <b>Extérieur</b>                                                                                           | Nombre de place de parking : 2 sur la voie publique<br>Circulation sans obstacle : OUI<br>Cheminement signalé du parking à l'entrée : OUI<br>Entrée principale accessible : OUI |
| <b>Intérieur</b>                                                                                           | Accès de plein pied : OUI<br>Nombre de sanitaires adapté PMR : 2                                                                                                                |
| <br>Malentendant         | Boucle magnétique : NON<br>Système d'alarme lumineuse : NON<br>Lieu accessibles : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                   |
| <br>Troubles psychiques | Signalétique adaptée : OUI<br>Lieux accessible : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                                                    |
| <br>Handicap moteur     | Nombre de place PMR dans la salle : 4 au RDC +2 en R+1<br>Lieux accessible par ascenseur : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                          |
| <br>Malvoyant           | Plan du lieu en relief : NON<br>Système de guidage : NON<br>Lieux accessibles : OUI<br>Commentaires : AUCUN                                                                     |

## Fiche de suivi et maintien de l'entretien de l'équipement

- Groom : NON
- Porte automatique : NON
- Ascenseur : OUI
- Boucle à induction magnétique : NON
- Balise Sonore : NON
- Signalétique sur écran : NON
- Tourniquet : NON
- Tapis roulant ou escalier mécanique : NON

[illegible]

**MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Email : [w.mealier@montpellier3m.fr](mailto:w.mealier@montpellier3m.fr)

---

## **34 MONTPELLIER - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**

---

Date d'émission 21/06/2021  
N° d'affaire : 170815600000017  
Référence chrono : 15600/0621/0353  
Version : 2

Annule et remplace version : 1  
En date du : 17/06/2021  
Référence chrono : 15600/0621/0303

### **VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE**

Jean Marie FOURNIER  
Tél. +33 6 22 82 13 04  
Email : [jean-marie.fournier@socotec.com](mailto:jean-marie.fournier@socotec.com)

#### **AGENCE CONSTRUCTION MONTPELLIER**

**Pôle\_Const.\_&\_Immo.\_Occitanie**  
1140 avenue Albert Einstein  
34000 MONTPELLIER  
+33 4 67 99 87 87

**ATTESTATION DE VERIFICATION DE  
L'ACCESSIBILITE  
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**Construction ou création d'Etablissement Recevant  
du Public (ERP) soumis  
à Permis de Construire**

(Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007)

*A transmettre par le Maître d'Ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au Maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.*

Je soussigné FOURNIER Jean Marie de la société SOCOTEC Construction, en qualité de :

☒ Organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L. 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

☐ Architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération.

Atteste que par contrat de vérification technique n°170815600000017 en date du 27/09/2017, que le maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante:

| OPERATION DE CONSTRUCTION                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 34 MONTPELLIER - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL                                           |
| 34000 MONTPELLIER                                                                               |
| DESCRIPTION DE L'OUVRAGE                                                                        |
| Création du conservatoire de Montpellier avec un grand auditorium.                              |
| PERMIS DE CONSTRUIRE                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Modificatifs éventuels : <i>non renseigné</i></li></ul> |

a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

- **Règles en vigueur considérées :**

☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public. existantes

☒ Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

- **Déroptions accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 21/06/2021, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

> **R** : Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (\*)

> **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables (\*)

> **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

(\*) Voir commentaire général CG01 page 3

**Date d'émission : 21/06/2021**

N° de l'affaire : 170815600000017

Référence chrono : 15600/0621/0353

**Jean Marie FOURNIER**

